

## **Ma municipalité**

La commune de Chambly est une collectivité territoriale.

Elle est gérée par le Conseil Municipal, élu par les habitants.

A Chambly, le Conseil Municipal est composé de 33 élus et présidé par le Maire, David Lazarus.

Le Conseil Municipal dispose du pouvoir délibérant sur le territoire de la commune et se réunit plusieurs fois par an pour prendre des décisions relatives à la gestion communale : voter le budget, créer ou supprimer des emplois municipaux, décider des travaux...

Les élus donnent également la parole aux jeunes via un Conseil Communal des Enfants (primaires) qui existe depuis 1996 et une Assemblée des Jeunes Citoyens (collégiens) créée en 2016.